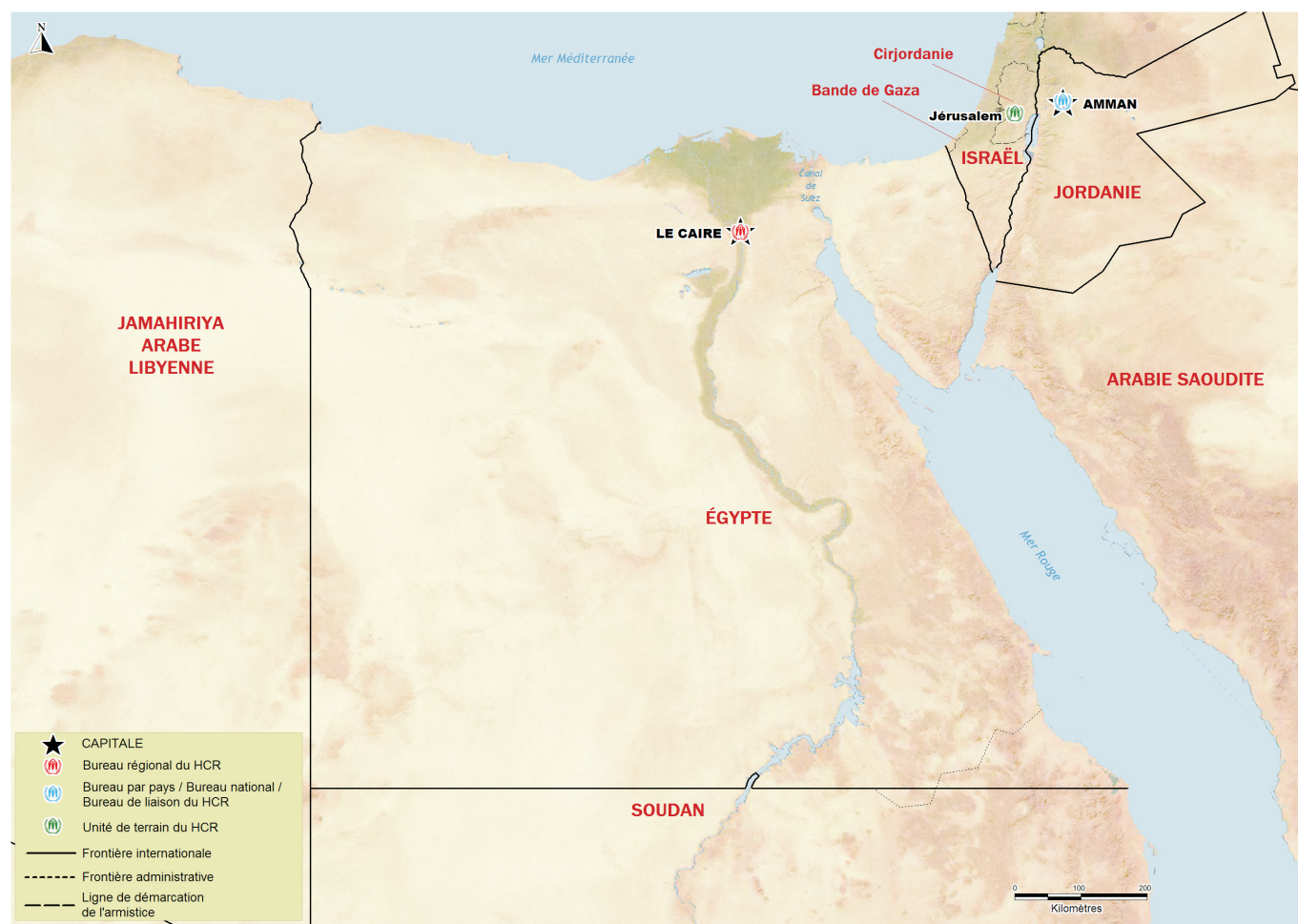


ÉGYPTE



Environnement opérationnel

Contexte

L'Égypte est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et du Protocole de 1967, ainsi que de la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Cependant, le pays ne s'est pas encore doté d'une législation et de procédures nationales en matière d'asile. Tous les aspects de l'enregistrement, de la délivrance de documents et de la détermination du statut de réfugié sont donc assurés par le HCR, en vertu d'un mémorandum d'accord conclu avec le Gouvernement. La situation ne devrait pas changer dans un avenir proche.

L'Égypte accueille des réfugiés et des demandeurs d'asile originaires de 38 pays, résidant en majorité en milieu urbain. La population enregistrée qui relève de la compétence du HCR comprend environ 42 000 personnes. Quelque 10 000 d'entre elles n'ont pas contacté le Haut Commissariat ou l'un quelconque de ses partenaires depuis trois ans pour obtenir de l'aide ou le renouvellement de leurs documents.

Fin 2008, 54 pour cent des personnes qui relevaient de la compétence du HCR étaient originaires du Soudan (dont 65 pour cent originaires du Sud-Soudan), 21 pour cent d'Iraq et 13 pour cent de Somalie. Il y avait également un nombre croissant d'Érythréens et d'Éthiopiens.

Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2010		DÉC. 2010 – JAN.-2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Soudan	10 100	10 100	11 000	11 000	11 500	11 500
	Iraq	9 200	9 200	9 200	9 200	7 000	7 000
	Somalie	6 500	6 500	7 000	7 000	7 500	7 500
	Pays divers	2 500	2 500	3 000	3 000	3 500	3 500
Demandeurs d'asile	Soudan	13 500	13 500	14 500	14 500	14 800	14 800
	Érythrée	800	800	1 000	1 000	1 200	1 200
	Éthiopie	500	500	600	600	700	700
	Pays divers	500	500	600	600	700	700
Apatrides		60	-	-	-	-	-
TOTAL		43 660	43 600	46 900	46 900	46 900	46 900

L'Égypte est à la fois un pays d'accueil pour les réfugiés et un pays de transit, traversé par des mouvements de personnes en situation irrégulière qui fuient leur pays pour des motifs économiques ou en raison de graves atteintes aux droits de l'homme. Le HCR cherche à identifier et à aider les gens qui, au sein de ces mouvements irréguliers, ont besoin de protection internationale, en procédant d'une manière qui tienne compte des préoccupations légitimes de l'Égypte en matière de sécurité tout en veillant au respect du principe de non-refoulement.

● Besoins

En Égypte, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont des conditions de vie difficiles, marquées par la pauvreté et par un environnement politique et sécuritaire sensible. Ces problèmes sont aggravés par les restrictions qui limitent leur accès à l'emploi et à l'enseignement public, ainsi que par le manque de soins médicaux à prix abordable. Une forte hausse du prix des produits de première nécessité a encore accru les souffrances des réfugiés.

| Objectifs principaux |

Environnement de protection favorable

- Renforcer le cadre juridique national pour élargir l'espace de protection disponible.

Procédures de protection équitables

- Mettre à jour les données d'enregistrement et communiquer des informations sur la protection aux personnes relevant de la compétence du HCR.

Besoins élémentaires et services essentiels

- Améliorer la santé de la population relevant de la compétence du HCR en offrant des soins de santé primaire, génésique et mentale et en organisant un système d'orientation.
- Faire campagne pour que les enfants relevant de la compétence du HCR aient accès au système d'éducation nationale.
- Renforcer les services destinés aux groupes qui ont des besoins particuliers.
- Améliorer l'équité et l'efficacité des procédures de détermination du statut de réfugié.

Autogestion et participation communautaires

- Créer des possibilités de renforcement de l'autosuffisance et des moyens d'existence en mettant en place des structures d'autogestion adéquates.

Solutions durables

- Appuyer le rapatriement librement consenti en assurant le transport des candidats au rapatriement et en leur communiquant les informations pertinentes.
- Intensifier les activités destinées à identifier les personnes qui ont besoin d'être réinstallées.

| Stratégie et activités |

L'action du HCR en Égypte vise principalement à renforcer l'autosuffisance des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Cibles prioritaires en 2010

- La capacité d'accueil, d'enregistrement et de délivrance de documents du HCR est maintenue, quelque 5 000 personnes étant enregistrées ou quittant le pays en vue de leur réinstallation ou de leur rapatriement librement consenti.
- Quelque 7 000 documents plastifiés sont délivrés à des réfugiés et à des demandeurs d'asile.
- Environ 2 500 personnes peuvent bénéficier de la procédure de détermination du statut de réfugié et la période d'attente passe de quatre à deux mois.
- Quelque 6 500 élèves du primaire et du secondaire reçoivent des bourses scolaires.
- Environ 25 pour cent de la population réfugiée (c.a.d. les personnes qui ne peuvent assurer leur subsistance) reçoivent une aide ciblée en matière de logement et d'alimentation.
- Quelque 380 réfugiés bénéficient de formations professionnelles et de services d'aide à l'emploi.
- Un millier de réfugiés soudanais bénéficient d'une assistance pour regagner leur pays et 1 500 Iraquiens reçoivent une aide financière au rapatriement, prodiguée au cas par cas.
- Les besoins de réinstallation de quelque 3 600 personnes sont évalués et des demandes individuelles sont adressées au profit de quelque 900 réfugiés.

Kilo Arbo Wi Nus, dans la banlieue du Caire, accueille de nombreux réfugiés soudanais qui craignent de regagner leur pays.



Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	1
□ Effectifs totaux	64
International	
(niveau global)	4
International (Égypte)	4
National	39
JEA	2
VNU	14
Autres	1

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

ONG :

Caritas Égypte
Organisation évangélique copte de services sociaux (CEOSS)
Refuge Egypt

Autres :

St. Andrew's Church
Services de secours catholiques

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Ministère des Affaires étrangères (Service des réfugiés)

ONG :

AMERA

Autres :

OIM
Organisations communautaires
Sakakini

En collaboration avec ses partenaires, le Haut Commissariat continuera à offrir une protection à toutes les personnes relevant de sa compétence et facilitera l'accès des réfugiés urbains à des services sociaux, tels que les soins médicaux et l'éducation.

La recherche de solutions durables se poursuivra. Parallèlement, le HCR offrira une aide financière limitée aux plus démunies des personnes qui relèvent de sa compétence et aux personnes qui ont des besoins particuliers. Il procurera également des services sociaux, concernant notamment les soins médicaux, à un petit groupe d'apatrides âgés.

En l'absence de procédures d'asile nationales, le HCR coopèrera activement avec les pouvoirs publics afin de garantir l'accès à l'asile et le respect du principe de non-refoulement. Il interviendra si nécessaire auprès des autorités et assurera des formations auprès de fonctionnaires. Une attention particulière sera accordée aux mesures de gestion des mouvements migratoires irréguliers qui tiennent compte des besoins de protection.

Le Haut Commissariat s'efforcera de prévenir le refoulement et d'assurer l'accès à l'asile par l'enregistrement, la délivrance de documents et des procédures ciblées de détermination du statut. Il cherchera également à identifier les personnes qui ont des besoins particuliers et les victimes de violences. Des services de traduction seront assurés durant ces procédures.

Pour favoriser le bien-être social et économique des personnes qui relèvent de sa compétence, le HCR s'emploiera, de concert avec le Gouvernement et d'autres partenaires, à améliorer l'accès à des services médicaux à un prix abordable et à l'enseignement. Il offrira une orientation et un appui pour répondre aux besoins les plus urgents. En outre, les réfugiés les plus indigents et les personnes qui ont des besoins particuliers bénéficieront de soins de santé subventionnés, de bourses scolaires, d'une aide financière et d'une assistance d'urgence.

Le HCR continuera à étudier les possibilités d'autosuffisance et à les accroître, à la fois pour préparer la mise en place de solutions durables et pour appuyer l'autogestion communautaire.

Le Haut Commissariat recherche des solutions durables pour un nombre croissant de réfugiés en soutenant activement les rapatriements librement consentis. Il a également recours à la réinstallation pour assurer la protection des réfugiés dont les besoins particuliers ne peuvent être satisfaits en Égypte. Dans le même temps, la réinstallation peut devenir un « facteur d'attraction » et le HCR doit s'employer à réduire ce risque.

Contraintes

L'État, qui fait face à d'importants problèmes de développement pour ses propres ressortissants, est réticent à garantir l'accès des réfugiés aux services publics. Cette position, qui s'exprime déjà dans les réserves formulées par l'Égypte

lors de son adhésion à la Convention de 1951 sur les réfugiés, ne risque guère de changer, surtout au regard de la crise financière actuelle. Les efforts déployés pour élaborer une stratégie d'autosuffisance durable en faveur des réfugiés urbains résidant au Caire sont entravés par des contraintes juridiques et par le taux de chômage élevé qu'on observe sur le marché de l'emploi officiel. La prise en charge des besoins des réfugiés dans un contexte marqué par des problèmes de développement plus vastes demeurera l'une des principales difficultés rencontrées par le HCR dans ce milieu urbain.

Organisation et mise en œuvre

Coordination

Le HCR continuera de travailler en étroite collaboration avec le Service des réfugiés du ministère des Affaires étrangères et avec le ministère de l'Intérieur, en particulier avec le Service de l'immigration et les autorités chargées de la sécurité du territoire. Cette coopération vise à promouvoir des mesures de gestion des mouvements irréguliers qui tiennent compte des besoins de protection et à étudier la possibilité de délivrer de nouvelles pièces d'identité aux personnes réfugiées ou demandant l'asile en Égypte. Le Haut Commissariat travaillera également en étroite coopération avec les communautés réfugiées et les structures communautaires, par exemple dans le cadre d'activités de renforcement des capacités.

Le HCR ne prévoit pas de modification substantielle de ses relations de coopération avec ses principaux partenaires non gouvernementaux. Il cherchera néanmoins à diversifier l'éventail de ses partenaires et à collaborer avec un plus grand nombre d'ONG locales. Il entend également intensifier sa coopération avec les principales universités du Caire et resserrer sa collaboration avec des partenaires spécialistes de l'aide juridique ainsi que du traitement et de l'accompagnement psychosocial et psychologique. Il continuera de travailler en étroite collaboration avec d'autres institutions onusiennes, la Ligue des États arabes et le Parlement arabe.

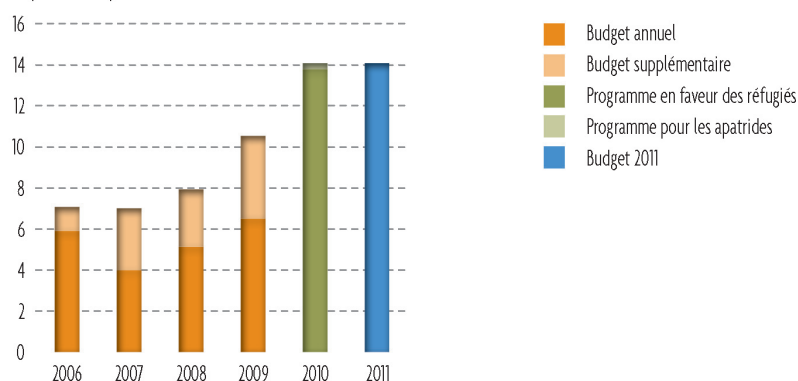
Informations financières

Le budget du HCR en Égypte a régulièrement augmenté depuis 2006, ce qui a permis au Haut Commissariat de répondre plus efficacement aux besoins de la population relevant de sa compétence, qui s'est accrue d'environ 12 000 personnes entre 2006 et 2009.

L'opération comprend le rapatriement des Soudanais et des Iraquiens. À la suite d'une évaluation des besoins globaux, le budget pour 2010 et 2011 a été augmenté afin de remédier aux insuffisances décelées dans l'enregistrement, le profilage, les solutions durables et l'aide prodiguée aux individus les plus vulnérables.

Budget pour l'Égypte en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2010 pour l'Égypte (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Cadre juridique national	177 157	0	177 157
Non-refoulement	143 761	0	143 761
Sous-total	320 918	0	320 918
Procédures de protection équitables			
Enregistrement et établissement de profils	571 918	0	571 918
Détermination de statut juste et efficace	571 995	0	571 995
Sous-total	1 143 913	0	1 143 913
Besoins élémentaires et services essentiels			
Articles ménagers et d'hygiène de base	0	140 688	140 688
Soins de santé primaire	1 176 413	114 654	1 291 068
Éducation	3 109 688	0	3 109 688
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	4 042 954	0	4 042 954
Sous-total	8 329 055	255 342	8 584 397
Autogestion et participation communautaires			
Autogestion de la communauté et représentation équitable	300 348	0	300 348
Autosuffisance et moyens d'existence	240 995	0	240 995
Sous-total	541 343	0	541 343
Solutions durables			
Retour volontaire	1 973 418	0	1 973 418
Réinstallation	336 658	0	336 658
Sous-total	2 310 076	0	2 310 076
Logistique et appui aux opérations			
Gestion de programme, coordination et appui	476 499	39 699	516 198
Sous-total	476 499	39 699	516 198
Appui central et régional			
Appui et conseils techniques aux opérations	202 712	0	202 712
Relations avec les médias et affaires publiques	202 712	0	202 712
Création de capacités, développement des compétences et gestion des savoirs	251 618	0	251 618
Sous-total	657 042	0	657 042
Total	13 778 847	295 041	14 073 888

Budget 2011 14 083 900

Budget 2009 révisé	
Budget annuel	6 502 338
Budget supplémentaire	4 025 921
TOTAL	10 528 259

Conséquences d'une insuffisance de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Le nombre de personnes bénéficiant de services de développement communautaire sera réduit.
- Un plus petit nombre de structures de services communautaires seront renforcées.
- Les activités de renforcement des capacités et de formation au droit des réfugiés, en particulier celles qui s'adressent aux fonctionnaires des services d'immigration, de police et de sécurité, seront réduites.
- Un nombre plus restreint de candidats au rapatriement bénéficieront d'une aide.
- Parmi les personnes identifiées aux fins de réinstallation, 60 pour cent seulement verront leur demande appuyée et pourront bénéficier de cette solution durable.
- Les normes d'enregistrement et de profilage ne seront pas améliorées et la période d'attente avant l'entretien au titre de l'enregistrement demeurera très longue.
- Les besoins évalués en matière de services éducatifs et médicaux ne seront pas satisfaits. Les bourses scolaires seront réduites. Les services médicaux porteront uniquement sur la santé primaire et les soins d'urgence.
- L'aide financière accordée aux réfugiés qui ont des besoins particuliers ne couvrira que 50 pour cent de leurs besoins en matière de logement et d'alimentation et seuls les plus vulnérables d'entre eux seront assistés.
- Il n'y aura pas de formation professionnelle.